

DELIBERATION CFVU001-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 09 février 2018.

Objet de la délibération : Procès-verbal du 13 décembre 2017

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 26 février 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du 13 décembre 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour et 6 abstentions.

A Angers, le 1^{er} mars 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 05 mars 2018

Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie
universitaire

13 décembre 2017

Adopté par la de la Commission de la formation et de la vie
universitaire du lundi 26 février 2018

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 13 décembre 2017 à 9h47 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Christian ROBLÉDO, Président de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
BALLUS Kenny (Suppléante GABILLARD Nina)	Absent
BARBE Valérie	Présente, arrivée à 10h
BERAUD Etienne (Suppléant FDILI Otman)	Absent
BOUCHERON Sonia	Présente, départ 12h50
BURON-MOUSSEAU Sophie	Absente
CAILLEAU Thierry	Présent
CHAPPEY Alexandre (Suppléante ROBERT Cynthia)	Absent
CHEVREAU Elisabeth	Excusée, donne procuration à Hélène TRICOIRE-LEIGNEL
COTTIER Claire (Suppléant GARNIER Arnaud)	Absente
DUBOSQ Nicolas (Suppléant FLAVIGNY Robin)	Absent
DUTHOIT Paul-Louis (Suppléante PAIRIGOUAS Océane)	Absent Présente, départ 12h05, donne procuration à Sonia BOUCHERON
EMOND Hervé	Présent
FLEURANT Cyril	Présent, départ 12h15 donne procuration à Philippe LERICHE
FOUCHET Florian	Excusé, donne procuration à Sabine MALLET
GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)	Excusé
GUERINEAU Emma (Suppléant BOURGEOLAIIS Théophile)	Absente
GUILMEAU Alexandre (Suppléante CHENIER Aline)	Excusé, donne procuration à Safia KIKER
HARDY Zoé (Suppléant METTENDORF Loïc)	Absente
INGREMEAU Françoise	Présente

KIKER Safia (Suppléant DESTERMES Théodore)	Présente
LACROIX Florence (Suppléante CHAUVIGNE Céline)	Excusée, donne procuration à Philippe Leriche
LAHEURTE Cyrille	Absent
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Absent
LIBOUBAN Hélène	Présente, départ 12h donne une procuration à Thierry CAILLEAU
MATHIEU Elisabeth	Présente
MERCIER Thibault (Suppléante LECLERCQ Marine)	Absent
MOISY Laurence	Excusée
NEAU Alice (Suppléant BRIERE Olivier)	Absente
PARIS Anaïs (Suppléante CALLET Estelle)	Absente
PIERRE Éric	Présent
PIRAUX Louise (Suppléant LIBAUD Romain)	Absente
QUITTE Bérangère (Suppléant HUMEAU Lucas)	Excusée
RULENCE David	Présent
TARDIF Constance (Suppléante MORIN Mélanie)	Absente
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
URBAN Thierry	Excusé
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Présent, départ 12h20

◆ **Membres présents invités :**

◆ Jean-René MORICE, vice-président culture, initiatives et communication	Christophe DANIEL, doyen de la Faculté Droit Economie Gestion
--	---

◆ **Secrétariat :**

Cellule institutionnelle

Ordre du Jour

1.	Informations	5
1.1	Réformes en cours : le Plan Etudiant	5
1.2	Focus sur l'évaluation jury de Thélème	6
2.	Approbation des procès-verbaux	6
2.1	Procès-verbal du 23 octobre 2017	6
4.	Prospective et moyens	7
4.1	Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation	7
5.	Enseignement et conventions.....	7
5.1	Capacités d'accueil en L1 et DUT.....	7
5.2	Bilan de l'admission en M1	9
5.3	Conventions.....	9
<input type="checkbox"/>	<i>UFR ESTHUA, Tourisme et culture</i> :.....	9
	Convention avec l'Université des Antilles (Master 2 Tourisme parcours Aménagement touristique et développement des destinations option Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes).....	9
	Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel option Gastronomie et tourisme et LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table)	9
	Convention de partenariat avec le Groupe ESC La Rochelle (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel et Master Tourisme parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel)	10
<input type="checkbox"/>	<i>Faculté de Droit, d'économie et de gestion</i> :.....	10
	Convention avec l'Institut de Formation des Cadres en Santé (Master Management et administration des entreprises parcours Santé).....	10
	Convention avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (LP Assurance, banque, finance: Chargé de clientèle).....	10
	Convention Double Diplôme avec l'Université de St Pétersbourg (Master Management et commerce international)	10
<input type="checkbox"/>	<i>Convention cadre de collaboration avec Agrocampus Ouest</i>	10
<input type="checkbox"/>	<i>Faculté des Lettres, langues et sciences humaines</i> :.....	10
	Convention de co-accréditation avec Agrocampus Ouest (Master Géographie, aménagement, environnement et développement)	10
	Convention de co-accréditation avec l'Université Bretagne Occidentale (Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé)	10
	Convention de co-accréditation avec l'Université de Rennes 2 (Master Psychologie de l'éducation et de la formation)	10

Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Didactique des langues)	10
Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Arts, lettres et civilisations).....	11
<input type="checkbox"/> <i>Faculté des Sciences</i> :.....	11
Convention de co-accréditation avec l'Université de Rennes 1 (Master Bio géosciences)	11
Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master physique appliquée et ingénierie physique)	11
Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Toxicologie et écotoxicologie) ..	11
Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Mathématiques et applications) ..	11
Convention de partenariat avec le lycée Le Fresne d'Angers (LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires)	11
Convention de partenariat avec le lycée Jean Moulin d'Angers (LP Maîtrise de l'énergie, de l'électricité et développement durable)	11
Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement)	11
5.4 Création de la LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle (UFR ESTHUA Tourisme et culture).....	11
5.5 Création d'Unités d'Enseignement Libre (UEL)	12
5.6 Modifications MCC	12
<input type="checkbox"/> <i>L3 SVT</i>	12
<input type="checkbox"/> <i>M1 Droit des Affaires</i>	12
5.7 Bilan des stages	12
6. Vie étudiante.....	13
6.1 Projets FSDIE 2017	13
6.2 Répartition FSDIE 2018.....	15
6.3 Campagne de labellisation des associations étudiantes de l'U.A. 2017/2018	15
6.4 Création de la Commission Vie de l'Etablissement	15
Bilan du mandat de la Vice-présidente Etudiants	15
7. Questions diverses.....	15
ANNEXES	17

A l'ouverture de la séance du 13 décembre 2017 à 9h47, 21 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 16 membres présents, 5 procurations). Deux membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 Réformes en cours : le Plan Etudiants

Mme MALLET présente le Plan Etudiants (cf. diaporama en annexe).

M. LERICHE indique que pour les élèves qui seront « en attente », un classement individuel sera complexe à mettre en place.

Mme RAVAIN précise le calendrier pour les réponses des lycéens : à partir du 26 juin, le délai passe à trois jours, à compter du 21 août, les étudiants n'auront qu'une journée pour répondre aux établissements d'enseignement supérieur.

Mme TRICOIRE-LEIGNEL s'interroge sur l'absence de classement des vœux sur Parcoursup.

Mme MALLET répond que théoriquement les lycéens auront l'ensemble des réponses attendues le même jour, ils pourront donc se positionner rapidement. Elle précise que c'est dans ce sens que le calendrier national est mis en œuvre.

Mme MALLET explique que le Ministère a dévoilé les attendus pour les formations mardi 12 décembre 2017.

M. LERICHE indique que ces attendus ont fait l'objet d'une discussion au conseil de la faculté des Sciences. Il en est ressorti qu'il serait pertinent que les termes « très bonne maîtrise » et « bonne maîtrise » soient explicités pour faciliter le traitement des demandes des lycéens.

M. FLEURANT souhaite avoir des compléments d'informations sur « oui », « oui si », « en attente ». Il demande si le « en attente » correspond à une liste complémentaire et si le « oui si » correspond à une filière de remédiation.

Mme MALLET répond qu'un étudiant ayant eu comme réponse « oui si » pourra être admis en filière classique et se voir imposer un tutorat sur certaines matières.

M. FLEURANT demande s'il est envisageable d'avoir des étudiants en remédiation à l'année, en parallèle des filières classiques.

Mme MALLET approuve et précise que c'est le cas pour les étudiants en remise à niveau scientifique.

M. ROBLÉDO indique que puisqu'il n'y a pas la possibilité de dire « non » à un élève, la distinction entre le « oui si » et le « en attente » se fera en fonction de la cohérence entre le profil du lycéen et la filière qu'il a choisie.

Mme KIKER explique qu'elle pensait que la réponse « en attente » ne pouvait être donnée à un lycéen que si la capacité d'accueil de la formation souhaitée était dépassée. En l'absence de cette condition, ce type de réponse ne devrait pas pouvoir être attribué.

M. ROBLÉDO approuve et précise qu'il va néanmoins être nécessaire de s'appuyer sur un critère pour sélectionner les étudiants qui entrent dans la capacité d'accueil (réponses « oui » et « oui si ») et ceux à qui nous allons formuler la réponse « en attente ». Ainsi, la cohérence entre le profil des lycéens et la filière choisie pourrait être prise en compte.

M. ROBLÉDO indique que le « oui si » a du sens même si la capacité d'accueil n'est pas atteinte puisque l'objectif final de ce Plan Etudiants est la réussite en licence.

M. LERICHE précise que le « oui si » peut avoir un coût en fonction de ce qui sera proposé. La réponse « En attente » constitue un message à destination des lycéens pour leur indiquer que ce choix n'est peut-être pas le plus propice à leur réussite en licence.

Mme RAVAIN craint que si des lycéens à qui nous avons répondu « oui » se désistent, ceux « en attente » pourraient se voir proposer des places jusqu'à ce que la capacité d'accueil de la formation soit atteinte.

M. LERICHE poursuit en s'interrogeant sur le fait que les lycéens ont 10 vœux à formuler, mais plus l'obligation d'en avoir un sur une filière non sélective. Cela pourrait poser des difficultés pour atteindre la capacité d'accueil des licences non sélectives.

Mme MALLET indique avoir une réunion avec les autres vice-présidents CFVU, les membres de la commission formation de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) et la conseillère formation du Ministère la semaine du 18 décembre 2017. A la suite de celle-ci, elle aura de nouveaux éléments à transmettre, le comité licence-master du 22 janvier 2018 en sera l'occasion. Elle invite, pour le moment, les membres de la CFVU à réfléchir aux attendus qu'ils souhaitent ajouter à ceux proposés par le Ministère.



M. DANIEL demande si nous avons des informations sur les directeurs d'études et sur ce que nous entendons par champ disciplinaire.

Mme MALLET répond par la négative et préconise aux membres de lire la Foire Aux Questions (FAQ). S'ils ont des questions supplémentaires, elle pourra les transmettre au réseau lors de la réunion suscitée.

M. DANIEL poursuit en expliquant qu'au moment de l'évaluation des formations de la faculté DEG des champs principaux et secondaires avaient dû être définis. Il souhaite savoir si ces derniers vont être utilisés dans le cadre du Plan Etudiants.

Mme MALLET répond qu'ils devraient être différents.

M. FLEURANT demande si dans l'esprit de Thélème, nous ne pourrions pas anticiper l'orientation des jeunes avec les lycées. Ceci pour s'assurer que les avis qui seront donnés par les collègues des établissements secondaires sur les profils des lycéens seront justes. Les professeurs principaux n'ont pas forcément une vision claire et actuelle de l'université, et, l'image qu'ils pourraient en donner aux lycéens interroge.

Mme MALLET indique que vendredi 15 décembre 2017, une journée sur le programme académique de formation est organisée pour les proviseurs et les professeurs. Au cours de cette journée, le Plan Etudiants leur sera de nouveau présenté par la responsable du service académique de l'information et de l'orientation. A cette occasion, un recueil de leurs besoins sera effectué et une réflexion sur les actions à mettre en place pour les aider sera initiée.

M. RULENCE explique que l'entrée par compétences au niveau des lycées pourrait être une réponse. Nous serons face à des notes, des fiches avenir, qui sont susceptibles de varier d'un lycée à un autre. Cela pourrait être une proposition à transmettre au Rectorat.

Mme MALLET précise que pour l'instant, dans les lycées, les compétences ne sont pas affichées. L'autonomie est la seule compétence souvent citée par les professeurs.

M. RULENCE poursuit en indiquant que pour le recrutement tous les éléments dont les composantes disposeront seront utiles.

M. DANIEL indique qu'il y a eu récemment une réunion sur Thélème à la faculté Droit, Economie, Gestion (DEG). Au cours de celle-ci, une journée portes ouvertes pour les professeurs principaux a été évoquée.

M. ROBLÉDO explique que cette démarche est mise en place au sein de Le Mans Université, le but étant de présenter aux professeurs principaux l'offre de formation de l'université.

M. DANIEL demande si les composantes ont été invitées au Programme Académique de Formation (PAF).

Mme MENARD répond que les invitations émanaient du Rectorat. Le SUIO-IP de l'Université d'Angers a étendu les invitations aux ambassadeurs Liaison Lycée-Université (LLU) des composantes.

Mme MALLET précise que cette journée est très chargée et ne permet pas une présentation de l'ensemble de l'offre de formation de l'Université d'Angers.

Mme MENARD poursuit en expliquant que des discussions avec l'Inspection Académique, concernant un autre dispositif sont actuellement en cours. Il s'agit de réunions avec les représentants des lycéens, pour les accompagner.

Focus sur l'évaluation jury de Thélème

M. ROBLÉDO présente l'évaluation dans le cadre du projet Thélème (cf. diaporama en annexe). Il précise que le premier comité de pilotage entre l'Université d'Angers et Le Mans Université se tiendra le 22 décembre 2017.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal du 23 octobre 2017

Le procès-verbal du 23 octobre 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.



4. Prospective et moyens

4.1 Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

M. ROBLÉDO présente la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation (cf. diaporama en annexe).

M. RULENCE s'interroge sur le coût par étudiant en licence et master.

Mme RAVAIN répond qu'il est de 3278€ par étudiant sur la base de 18 000 inscrits principaux (hors partenaires), sur la partie formation.

M. ROBLÉDO précise que le coût global d'un étudiant pour l'Université d'Angers est d'environ 7 000€.

La répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation pour 2018 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

5. Enseignement et conventions

5.1 Capacités d'accueil en L1 et DUT

Mme MALLET présente les capacités d'accueil en L1 et DUT (cf. diaporama en annexe). Elle précise que les étudiants en réorientation devront également saisir des vœux sur la plateforme Parcoursup. Au niveau de l'Académie de Nantes, cette année, 2500 lycéens supplémentaires sont inscrits en terminale. La moitié devrait choisir l'Université de Nantes, un quart l'Université d'Angers et un quart s'orienterait vers Le Mans Université, selon les dernières estimations.

M. ROBLÉDO explique que le Rectorat demande à l'université de conserver ses capacités d'accueil voire de les augmenter. Or, l'université a dû accueillir, à moyens constants, des étudiants supplémentaires en septembre. De ce fait, nous nous éloignons de la projection faite collectivement l'an passé concernant la soutenabilité financière. Ainsi, l'Université d'Angers va entrer en phase de négociation avec le Ministère, en tenant compte des capacités d'accueil proposées par les doyens de facultés et directeurs d'UFR. Si le recteur impose à l'université de revoir à la hausse ses capacités d'accueil, une négociation portera sur l'accompagnement proposé pour faire face à cet afflux d'étudiants. Celle-ci doit avoir lieu en amont pour éviter que l'université soit pénalisée par la suite. En effet, si nous n'augmentons pas nos capacités d'accueil, nous n'aurons pas de moyens supplémentaires et le recteur d'académie pourra d'autorité affecter des étudiants supplémentaires à l'Université d'Angers. La proposition faite aux universités est de faire voter les capacités d'accueil préalablement transmises au recteur puis, si besoin, de faire un vote rectificatif en début d'année 2018.

Mme MALLET précise que les capacités d'accueil doivent être affichées au plus tard le 6 mars.

M. DANIEL explique qu'il est très difficile de faire une estimation des capacités d'accueil puisqu'il est impossible de connaître à l'avance le nombre de redoublants et de réorientations.

Mme MALLET répond que les réorientations sont comptabilisées dans les capacités d'accueil soumises au vote.

M. DANIEL poursuit en indiquant que pour la faculté DEG, l'estimation de la capacité d'accueil s'est faite en anticipant une baisse des redoublements. La prudence vis-à-vis des chiffres annoncés est donc de mise.

M. LERICHE indique que pour la licence SVT, la capacité d'accueil a diminué. Cette baisse est induite par une étude démographique.

M. FLEURANT explique pouvoir augmenter certaines capacités d'accueil si besoin, en langues notamment, mais ne souhaite pas voir celle de la L1 Psychologie croître.

M. ROBLÉDO remarque que c'est justement dans cette formation que le manque de place se fait le plus sentir.

Mme KIKER lit un communiqué des élus Fé2A (cf. annexe 2).

M. FLEURANT remarque qu'accueillir des étudiants signifie avant tout pouvoir leur offrir une formation de qualité propice à leur réussite. Il indique que les capacités d'accueil telles qu'elles ont été transmises à la Vice-présidente formation et vie universitaire prenaient en compte deux critères majeurs : la sécurité des étudiants et la santé psychique des personnels.

S'il doit faire face à une augmentation des capacités d'accueil, il aura besoin de créations de postes (10 en psychologie, 8 en anglais et 6 en LEA). En effet, sur ces filières en tension, le recrutement de



vacataires devient impossible. A moyens constants, M. FLEURANT ne souhaite pas augmenter les capacités d'accueil.

M. RULENCE comprend les raisons du refus d'une augmentation de la capacité d'accueil en L1 Psychologie. Néanmoins, il alerte les membres sur le fait qu'une telle position pourrait amener le recteur à inscrire d'autorité des étudiants dans cette formation, au vu de la demande grandissante. Si tel est le cas, nous n'aurons pas de moyens supplémentaires et devons tout de même accueillir les étudiants. Il demande s'il n'est pas envisageable de proposer une capacité d'accueil acceptable par le Rectorat en prenant en compte les difficultés de la faculté Lettres Langues et Sciences Humaines (LLSH).

M. ROBLÉDO explique que si l'université accroît ses capacités d'accueil, des négociations avec le rectorat pourraient être initiées, dans le but d'obtenir un soutien.

Mme BARBE indique que la capacité d'accueil en L1 Psychologie a déjà été augmentée à deux reprises. Elle signale également que le département Psychologie doit faire face à une augmentation de ses capacités d'accueil en L1 mais également en L3, de ce fait, tous les cours ne peuvent être assurés.

Mme MALLET précise que la capacité d'accueil affichée sur APB était de 338 en 2017 et la faculté LLSH compte actuellement 335 étudiants inscrits en L1 Psychologie.

Mme BARBE soutient qu'elle a 400 étudiants inscrits en L1 Psychologie.

Mme MALLET indique que la différence correspond aux étudiants qui redoublent.

Mme BARBE relate des conditions difficiles pour les enseignants de psychologie qui doivent dédoubler des cours par exemple. Elle appuie également les dires de M. FLEURANT concernant la sécurité des étudiants. Elle explique qu'il est très difficile de recruter des chargés de cours.

Mme MALLET affirme qu'avec le projet Thélème notamment, l'orientation des lycéens sera réfléchi bien en amont, ce qui devrait permettre de diminuer le nombre de candidatures par défaut et les redoublements.

Mme KIKER indique que même si l'Université d'Angers se positionne en transmettant aux autorités une capacité d'accueil en L1 Psychologie égale à 338 places, il est fort probable que nous ayons plus de 400 étudiants inscrits dans cette formation à la rentrée 2018. En effet, le Recteur d'académie peut affecter d'autorité des étudiants à l'université. Elle se demande s'il n'y a pas des réflexions à mener dès à présent pour anticiper l'afflux d'étudiants en L1 Psychologie à la prochaine rentrée.

M. FLEURANT répond que selon lui la différence entre la rentrée 2017 et la rentrée 2018 est la possibilité de pouvoir mettre un étudiant en attente grâce au Plan Etudiants.

Mme KIKER assure que selon elle, le positionnement étatique est de n'avoir aucun étudiant sans formation à la rentrée. Les étudiants n'ayant pas obtenu de place dans une filière sélective vont se retrouver à l'université. Selon elle, il faut se méfier du « en attente » - qui ne servira que lors de la priorisation -et s'interroger sur le « oui » et le « oui si », puisqu'en fin de processus, le recteur inscrira d'autorité les étudiants sans affectation dans les licences.

M. FLEURANT répond que le « en attente », basé sur le projet de l'étudiant permet de refuser cet étudiant si son projet n'est pas en adéquation avec la L1 Psychologie.

Mme KIKER réfute cet argument puisque, selon elle, le recteur prendra la décision finale d'autorité.

M. FLEURANT explique que l'important est que le projet professionnel de l'étudiant soit réfléchi bien en amont afin d'éviter les orientations par défaut dans les filières en tension, comme en licence de psychologie.

M. RULENCE rappelle que le nombre d'étudiants qui entrera à l'université à la rentrée 2018 sera plus important que les années précédentes. Partant de ce constat, selon lui, deux cas de figure sont à envisager : soit nous augmentons les capacités d'accueil pour répondre à la demande des autorités et cela nous offre l'opportunité de retenir les profils les plus en adéquation avec les formations, soit les capacités d'accueil restent inchangées et nous prenons le risque de voir des étudiants affectés d'autorité par le recteur, qui n'auront pas nécessairement un profil approprié.

M. LERICHE demande le taux d'étudiants inscrits en L1 Psychologie qui poursuivent leurs études en L2 Psychologie.

Mme BARBE répond que le taux de continuation des étudiants de psychologie est bon. Les étudiants souhaitent vraiment suivre ce cursus.

M. FLEURANT s'interroge sur les dates d'inscriptions. L'Université de Nantes, après le 22 septembre 2017 n'inscrivait plus d'étudiants en licence LEA. Après cette date, l'Université d'Angers a fait face à une demande accrue d'inscriptions dans cette filière. Il souhaite savoir si à l'avenir nous pourrions refuser ces demandes tardives. Il indique également que pour la prochaine rentrée, la faculté LLSH a augmenté sa capacité d'accueil globale de 100 places.

M. ROBLÉDO rappelle que ces questions sont en cours d'étude et pour conclure les débats indique qu'il ne souhaite pas proposer une capacité d'accueil globale en diminution par rapport à celle de la rentrée



2017. Il propose d'augmenter le nombre de places de la L1 Psychologie à 260, puisqu'il s'agit d'une filière en tension, et celui de la L1 SVT à 280.

M. LERICHE accepte cette proposition.

M. DANIEL indique que les capacités d'accueil en L1 doivent être déterminées au regard de l'insertion professionnelle des diplômés.

M. ROBLÉDO répond que le Ministère s'est engagé à ce que la rentrée 2018 se passe dans les meilleures conditions. Il s'agit de leur principale préoccupation actuellement.

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour la rentrée 2018 sont approuvées avec les modifications suivantes : L1 Psychologie 260 places et L1 SVT 280 places.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 14 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

5.2 Bilan de l'admission en M1

Mme MALLET présente le bilan de l'admission en M1 (cf. diaporama en annexe). Elle précise que dans le cadre de la mise en place du calendrier national, il est nécessaire de mener une réflexion en interne pour avancer les secondes sessions d'examens dès la rentrée 2018. Ce travail permettra d'éviter des désistements tardifs et de rassurer les étudiants et les équipes pédagogiques qui parfois s'attendaient à accueillir des promotions de 40 étudiants pour en avoir que cinq présents le jour de la rentrée. Les formations qui comptabilisent moins de cinq étudiants inscrits ne sont pas viables financièrement. Pour la prochaine rentrée, l'ouverture de ces formations n'est pas certaine.

Mme TRICOIRE-LEIGNEL explique qu'indépendamment des capacités d'accueil, le surbooking, (accepter plus d'étudiants que de places disponibles) permet de faire face à une certaine évaporation des étudiants. A la rentrée, elle avait une option qui comptait moins de cinq étudiants inscrits, or après le retour des recteurs et la deuxième campagne de septembre, il y avait finalement 8 étudiants inscrits. Une ouverture de formation était possible. De fait, il est difficile de savoir quand nous devons ouvrir ou fermer une option.

Mme MALLET répond que si nous avons plus de listes complémentaires, nous pourrions dès début septembre avoir des capacités d'accueil atteintes et ainsi éviter de se voir solliciter par le Rectorat pour accepter de nouveaux étudiants. Un des objectifs de la mise en place du calendrier national est de diminuer le nombre de saisine du Recteur d'académie par les étudiants.

M. BAUMARD indique que des précisions seront données sur ce sujet lors de la CFVU de février 2018 puisqu'à ce moment-là, il y aura un vote.

5.3 Conventions

➤ UFR ESTHUA, Tourisme et culture :

- *Convention avec l'Université des Antilles (Master 2 Tourisme parcours Aménagement touristique et développement des destinations option Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes)*

Mme MALLET précise que cette convention ne concerne que les étudiants inscrits en formation continue.

La convention de formation relative au Master 2 Tourisme parcours Aménagement touristique et développement des destinations option Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel option Gastronomie et tourisme et LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table)*

Le vote de la convention de partenariat relative à la Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel option Gastronomie et tourisme et à la LP Métiers des arts culinaires et de la table est reporté.



- *Convention de partenariat avec le Groupe ESC La Rochelle (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel et Master Tourisme parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel)*

Le vote de la convention de partenariat relative à la Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel et le Master Tourisme parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel est reporté.

➤ Faculté de Droit, d'économie et de gestion :

- *Convention avec l'Institut de Formation des Cadres en Santé (Master Management et administration des entreprises parcours Santé)*

La convention de formation relative au Master Management et administration des entreprises parcours Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (LP Assurance, banque, finance: Chargé de clientèle)*

La convention de partenariat relative à la LP Assurance, banque, finance : chargé de clientèle est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention Double Diplôme avec l'Université de St Pétersbourg (Master Management et commerce international)*

La convention de double diplôme concernant le Master Management et commerce international est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

➤ Convention cadre de collaboration avec Agrocampus Ouest

La convention cadre de collaboration avec Agrocampus Ouest est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

➤ Faculté des Lettres, langues et sciences humaines :

- *Convention de co-accréditation avec Agrocampus Ouest (Master Géographie, aménagement, environnement et développement)*

La convention de co-accréditation relative au Master Géographie, aménagement, environnement et développement est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec l'Université Bretagne Occidentale (Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé)*

La convention de co-accréditation relative au Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec l'Université de Rennes 2 (Master Psychologie de l'éducation et de la formation)*

La convention de co-accréditation relative au Master Psychologie de l'éducation et de la formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Didactique des langues)*

La convention de co-accréditation relative au Master Didactique des langues est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.



- *Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Arts, lettres et civilisations)*

La convention de co-accréditation relative au Master Arts, lettres et civilisations est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

➤ Faculté des Sciences :

- *Convention de co-accréditation avec l'Université de Rennes 1 (Master Bio géosciences)*

La convention de co-accréditation relative au Master Bio géosciences est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master physique appliquée et ingénierie physique)*

La convention de co-accréditation relative au Master Physique appliquée et ingénierie physique est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Toxicologie et écotoxicologie)*

La convention de co-accréditation relative au Master Toxicologie et écotoxicologie est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Mathématiques et applications)*

La convention de partenariat relative au Master Mathématiques et applications est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de partenariat avec le lycée Le Fresne d'Angers (LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires)*

La convention de formation relative à la LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de partenariat avec le lycée Jean Moulin d'Angers (LP Maîtrise de l'énergie, de l'électricité et développement durable)*

La convention de formation relative à la LP Maîtrise de l'énergie, de l'électricité et développement durable est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

- *Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement)*

La convention de partenariat relative au Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

5.4 Création de la LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle (UFR ESTHUA Tourisme et culture)

Mme MALLET explique que cette création fait suite à la demande des étudiants ayant obtenu une Licence Animation à l'Université d'Angers d'avoir un diplôme reconnu par le Ministère des Sports afin de pouvoir prétendre à des postes de Directeur de centre de plein air sans hébergement.

Actuellement la Licence Animation Sociale proposée à Cholet ne correspond pas à l'arrêté du Ministère des Sports, aussi, certains départements refusent d'embaucher nos étudiants alors qu'ils en ont les compétences. En parallèle de la Licence Animation Sociale, la LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle sera proposée. Elle sera mutualisée avec la Licence 3. Une interrogation concernant la Langue Vivante 2 (LV2) subsiste puisque les étudiants venant de BTS, par exemple, n'auront pas obligatoirement suivi une LV2.



M. PIERRE intervient et précise que l'interrogation concernant la LV2 réside dans sa mise en place sur le campus de Cholet puisqu'en LV2 ne sont proposés que des cours d'espagnol ou d'allemand.

M. VIOLIER indique que la LV2 représente toujours un problème de mise en œuvre. Néanmoins, nous essayons le plus possible de mutualiser entre les différentes formations, comme à Saumur par exemple. La difficulté est liée à la diversité des langues vivantes choisies par les étudiants ainsi qu'à la disponibilité des intervenants, souvent vacataires. L'arrêté du Ministère des Sports date de 2007 tandis que la liste des formations donnant accès à des postes de Directeur de centre de plein air sans hébergement date de 2015, ce qui ajoute de la complexité.

Mme BOUCHERON s'interroge sur la concurrence entre les deux diplômes: la L3 Animation sociale étant ouverte en contrat de professionnalisation et la LP est ouverte en alternance. Elle demande un complément d'information pour pouvoir orienter le mieux possible les étudiants.

Mme MALLET répond que l'orientation dépend de l'étudiant : s'il souhaite faire un master par la suite il lui faut passer par la licence et non la LP.

La création de la LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

5.5 Création d'Unités d'Enseignement Libre (UEL)

La création des Unités d'Enseignement Libre (UEL) suivantes est approuvée :

- UEL 425 : Devenir Tuteur d'Orientation dans les lycées partenaires du programme Thélème
- UEL 426 : Devenir Tuteur d'Orientation dans les lycées partenaires du programme Thélème (Cholet)
- UEL 427: AlterPass Médecine
- UEL 428 : AlerPass Pharmacie

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

5.6 Modifications MCC

➤ L3 SVT

M. LERICHE explique que la modification concerne le cours « communication scientifique et orale » qui se déroule sous forme de TP et non de TD comme indiqué initialement.

La modification des MCC de la Licence 3 SVT est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 9 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions.

➤ M1 Droit des Affaires

Mme MALLET explique que pour cette formation, il s'agit de passer de 20h de langues vivantes à 10h. Mme KIKER indique que dans une formation tournée vers l'international il est dommage de supprimer 10h d'anglais.

Mme TRICOIRE-LEIGNEL demande s'il est possible que l'enseignement des langues, qui est à part, soit inclus dans les cours dédiés à l'international.

M. RULENCE répond que c'est possible mais nous n'avons pas l'information.

Mme KIKER pense que si tel était le cas, cela serait indiqué dans la maquette.

La modification des MCC du Master 1 Droit des Affaires est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 9 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions.

5.7 Bilan des stages

Au vu de l'heure tardive et pour que M. KIKER puisse faire son bilan de fin de mandat dans de bonnes conditions, M. ROBLÉDO et Mme MALLET décident de reporter ce point à la prochaine CFVU.



6. Vie étudiante

6.1 Projets FSDIE 2017

M. MORICE présente les projets FSDIE 2017 et les projets FSDIE 2018 (cf. diaporama en annexe).

M. ROBLÉDO remarque que les soirées de gala de l'ISSBA et de l'ISTIA se déroulent à deux semaines d'intervalle alors que désormais l'ISSBA est une filière de formation de l'ISTIA, école d'ingénieurs.

Mme KIKER répond que l'objectif de la soirée de l'ISSBA est de faire une remise des diplômes pour les derniers étudiants diplômés par cet institut. Par la suite, les étudiants feront un gala commun.

M. CAILLEAU s'interroge sur les raisons pour lesquelles certains dossiers sont financés au-delà de leur demande.

M. MORICE répond que ce cas de figure est très rare et s'explique par le fait que lors de la CVE du 20 novembre 2018, certains étudiants ont sous-estimé leur demande de financement FSDIE. Néanmoins, il rappelle que les financements sont étudiés avec beaucoup d'attention et de transparence, il n'y a pas de dérive.

Les projets suivants sont approuvés.

La décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Dénomination de l'association	Nom du projet	Demande de financement	FSDIE 2017
Fé2A LABEL 2017	Soirée des 10 ans du Jury étudiant Fé2A / Festival Premiers Plans - Jeudi 18 janvier 2018	1210.00 €	1210.00 €
Fé2A LABEL 2017	Jury étudiant Fé2A / Festival Premiers Plans – Du 12 au 21 janvier 2018	700.00 €	700.00 €
Association des 25 ans de l'ISSBA	Soirée de gala – Les 25 ans de l'ISSBA – 23 Janvier 2018	2200.00 €	2200.00 €
ASSOCIATION LP PME CHOLET LABEL 2017	Voyage culturel à Bruxelles Du 17 au 21 janvier 2018	1650.00 €	1650.00 €
BDE ISTIA LABEL 2017	Soirée de gala Le 9 janvier 2018	2200.00 €	2200.00 €
GENEPI LABEL 2017	Petits déjeuner information et sensibilisation des étudiants – Décembre 2017 à juin 2018	86.00 €	86.00 €
			8046.00 €

M. MORICE précise que les associations étudiantes n'organisent pas que des galas. Les autres événements sont notamment pris en compte dans le diagnostic réalisé dans le cadre de la labellisation. Cependant, une vigilance doit être portée sur les voyages culturels afin de s'assurer que les associations étudiantes ne sont pas créées uniquement pour solliciter des financements FSDIE afin d'organiser un voyage.



Mme KIKER explique que la plupart des actions menées par les associations étudiantes ne requièrent pas de financements FSDIE puisqu'elles ne nécessitent pas un apport de fonds conséquent.

M. RULENCE indique qu'il n'est pas contre la mise en place de galas mais qu'il souhaite que la consommation d'alcool ne soit pas autorisée lors de ces événements.

Les projets FSDIE 2018 suivants sont approuvés.

La décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 1 voix contre.

Dénomination de l'association	Nom du projet	Demande de financement	FSDIE 2018
La caverne sensorielle LABEL 2017	Soirée Perception 4 – 1er février 2018 – Espace culturel	1275.00 €	1275.00 €
PEGAHZ LABEL 2017	Journées Mondiales des Zones Humides (JMZH) – les 2/3/4 février 2018	2794.00 €	2794.00 €
DAME CATHERINE	Défilé de mode éthique – Avril 2018	1000.00 €	451.00 €
CORPORATION DES ETUDIANTS EN SCIENCES LABEL 2017	Gala des Sciences « d'Hiver » Le 15 février 2018 aux Greniers St Jean	1600.00 €	1600.00 €
ACEPA LABEL 2017	Twinnet Angers-Nottingham - Avril 2018	1545.00 €	1331.50 €
DEPENSES ANNEXES CEREMONIE OFFICIELLE DE REMISE DES LABELS (26/01/2018)	37 associations 37 X 300.00 €	11100.00 €	11000.00 €
Trophées Cocktail dinatoire Artistes Ménage Captation vidéo	208.80 € 600.00 € 900.00 € 276.00 € 400.00 € Entre 200 et 250 étudiants sont invités	2384.00 €	2384.00 €
			20835.50 €



6.2 Répartition FSDIE 2018

M. MORICE présente la répartition FSDIE 2018.

Elle n'est pas soumise au vote, le quorum n'étant plus atteint.

	Délibération CA060-2017		Proposition 2018	
	Montant	%	Montant	%
Initiative Etudiant (gestion DCI)	107 570 €	43	107 570 €	43
SUAPS	26 900 €	10.8	26 900 €	10.8
Espace culturel (gestion DCI)	37 650 €	15	37 650 €	15
Aide mobilité (DI)	50 000 €	20	50 000 €	20
Volet social (SUMPPS)	18 869 €	7.6	18 869 €	7.6
Astrolabe (gestion DCI)	9 011 €	3.6	9 011 €	3.6
	250 000 €	100	250 000 €	100

6.3 Campagne de labellisation des associations étudiantes de l'U.A. 2017/2018

M. MORICE présente la campagne de labellisation des associations étudiantes de l'UA 2017/2018 (cf. diaporama en annexe).

M. LERICHE indique l'existence de « coquilles » sur le descriptif de certaines associations, notamment pour celles de la faculté des sciences.

M. MORICE va faire remonter l'information pour que des corrections soient apportées.

Elle n'est pas soumise au vote, le quorum n'étant plus atteint.

6.4 Création de la Commission Vie de l'Etablissement

M. MORICE présente la Commission Vie de l'Etablissement (cf. diaporama en annexe).

M. MORICE indique que le but recherché est d'échanger, d'avoir une cohésion au sein de l'Université d'Angers, aussi le directeur du SUAPS sera systématiquement invité à la CVET.

Bilan du mandat de la Vice-présidente Etudiants

Mme KIKER, qui assiste à sa dernière CFVU, présente le bilan de son mandat en tant que Vice-présidente Etudiants (cf. diaporama en annexe).

M. ROBLÉDO remercie Mme KIKER pour son investissement durant son mandat. Au cours de ces deux ans elle s'est montrée très impliquée au sein de l'équipe de direction et mobilisée sur un grand nombre de projets portés par l'université. Elle a également souhaité mettre en avant certains projets et s'est mobilisée pour le faire. Elle a su rappeler, quand c'était nécessaire, que la présence des étudiants est indispensable dans les conseils et les commissions. Il note également que Mme KIKER a tout au long de son mandat été force de proposition et l'en remercie. Enfin, M. ROBLÉDO la félicite pour le travail mené au cours de ces deux années.

7. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h42.



**La Vice-présidente formation et vie
universitaire,**

de l'Université d'Angers

*Sabine
MALLET*

Sabine MALLET



ANNEXES

Diaporama de la séance du 13 décembre 2017.

Communiqué élus Fé2A lu par Safia KIKER

Annexe 1 : Diaporama de la séance du 13 décembre 2017

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire 13 décembre 2017

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbal
3. Bilan du mandat de la Vice-présidente Etudiants
4. Prospective et moyens
5. Enseignement et conventions
6. Vie étudiante

Bilan du mandat de la Vice-présidente Etudiants

1. Informations

1.1 Réforme en cours : le Plan Etudiants

1.2 Focus sur l'évaluation jury de Thélème

Plan étudiants



Plan Etudiants constats classiques

- Afflux massif d'étudiants dans l'ESR : hausse constante du nombre d'étudiants ; arrivée dans l'ESR du baby-boom des années 2000
(+ 1572 Term Gén. , + 901 Term Techno / académie) ;
- *Des dysfonctionnements dans la procédure APB* : recours au tirage au sort dans certaines filières ; recommandation de la CNIL et de la Cour des comptes ;
- La réussite des études toujours conditionnée au milieu social d'origine ;
Un taux d'échec élevé en premier cycle ;
- Les bacs pro et les bacs techno n'ont pas suffisamment accès aux filières qui leur sont destinées (STS & IUT) malgré la mise en place de quotas.

Plan Etudiants

Pour combattre l'échec, il faut mieux accompagner:

- ➔ Au lycée, pour aider le lycéen à préparer son orientation (2 professeurs principaux, semaines de l'orientation, fiches Avenir)
- ➔ Dans l'enseignement supérieur, accompagnement de l'étudiant vers sa réussite
- ➔ Ouverture de nouvelles classes de STS, augmentation des capacités d'accueil

Plan Etudiants

L'université d'Angers prépare l'entrée du lycéen :

- ▶ **Journée d'accueil des lycéens** de 1^{ère} (fin mars - début avril 2018)
- ▶ « **M'essayer, c'est m'adopter** »: 23-27 oct. 2017, 26 février-2 mars 2018
- ▶ **Tut'O PluriPASS**, proposé par les tuteurs PluriPASS: stage de méthodologie et d'orientation pour lycéens intéressés par les études de santé
- ▶ Forums dans les lycées publics du Maine et Loire (**LLU binôme référent lycée – ambassadeur UA**), présentation de l'université, des formations
- ▶ **Forums de l'orientation** CALEP 30 nov. – 2 déc. 2017 / Studyrama 10 fév. 2018
- ▶ **Journée Portes Ouvertes** 17 février 2018 (3 villes): conférences, visites des locaux par les étudiants LLU, visites des campus par les étudiants ambassadeurs, Guichet InfoCampus avec présence de tous les acteurs de la Vie Etudiante: CROUS, Ville, Transports, Mutuelles, CAF...
- ▶ **Guichet InfoCampus** ouvert dès les résultats du bac sur les 2 BU: 2 semaines en juillet, 4 semaines en septembre
- ▶ **RV PsyEN** au SUIO-IP
- ▶ **Elan 49: Cordées de la réussite**
- ▶ **Plan Académique de formation** le 15 décembre

Plan Etudiants Plateforme ParcoursSup

- ⇒ 10 vœux maximum, non hiérarchisés
- ⇒ plus d'obligation de pastilles vertes (le lycéen peut ne faire que des vœux de filières sélectives)
- ⇒ Les caractéristiques des formations affichées sur la plateforme (capacités d'accueil, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle, quantité de travail, accompagnement pédagogique)

Plan Etudiants Plateforme Parcoursup

➔ Filières non sélectives: **OUI / OUI SI / EN ATTENTE**

➔ Filières sélectives: **OUI / NON / EN ATTENTE**

Si capacité d'accueil dépassée, la priorité sera donnée à ceux dont le **parcours, la motivation et le projet** sont les plus cohérents avec la formation choisie (**en attente**)

Dès que le lycéen aura au moins 2 propositions OUI, il devra répondre dans les 7 jours en abandonnant l'une des propositions (mais il reste en attente des autres).

Sinon, il perdra ces 2 propositions.

Plan Etudiants

Contrat de réussite pédagogique

➔ En cas de réponse OUI SI

Le lycéen sera inscrit sous réserve qu'il suive des cours de remédiation, tutorat, remise à niveau... Cet accompagnement sera obligatoire.

"Le bachelier est maître de son choix mais doit faire confiance à l'établissement pour assurer sa réussite."

Les universités vont indiquer les "attendus" nécessaires à la réussite. C'est à partir de ces informations et des fiches avenir que les enseignants répondront aux lycéens.

Le travail des "attendus" est toujours en cours nationalement puis localement.

Plan Etudiants

Des parcours sur mesure:

Personnalisation des parcours ; contrat de réussite pédagogique

Possibilité de césure dès la licence avec accompagnement pédagogique obligatoire

Un tutorat renforcé :

- **Directeur des études par champ disciplinaire** en charge d'assurer le suivi de chaque contrat de réussite pédagogique
- **Tuteur étudiant** qui délivrera des conseils en termes de méthodologie, d'organisation du temps de travail, de la vie universitaire



université
angers

Plan Etudiants

Le Recteur, garant du bon fonctionnement du système

Il **fixe** le nombre de places proposées au sein de chaque formation de l'ESR , les quotas pour les boursiers et les étudiants provenant d'autres académies afin de favoriser la mobilité sociale et géographique.

Il **préside** la Commission d'accès au supérieur (vision globale des places disponibles)

Garantie du droit d'accès de tout bachelier à suivre des études dans l'ESR : la commission lui propose une formation proche de ses vœux initiaux

L'**autorité académique** dispose du pouvoir d'affecter un candidat dans un établissement

Plan Etudiants

Baisse du coût de la rentrée pour les étudiants

Rattachement de la SSE au régime général + suppression de la cotisation annuelle

Contribution unique « vie étudiante » qui se substitue au droit de médecine préventive, au FSDIE et aux cotisations SUAPS et culture: 110 € versée au CROUS

Aide à l'entrée dans l'ESR pour les étudiants non boursiers, dont les parents sont juste au-dessus des seuils d'attribution

Accès au logement : quotas de places en Cité U pour les étudiants hors académie

Proposer des offres privilégiées en matière de transport aux étudiants en lien avec les collectivités territoriales

Plan Etudiants Calendrier

- ➔ 15 janvier: ouverture de la plateforme aux lycéens
- ➔ 22 janvier-13 mars saisie des vœux (10 max, non classés)
- ➔ 14 mars-31 mars: saisie des fiches avenir par les proviseurs
- ➔ 3 avril-18 mai: examen des dossiers par les établissements d'enseignement supérieur
- ➔ A partir du 21 mai: réponses des établissements au fil de l'eau
- ➔ Arrêt de la procédure pendant les épreuves du bac
- ➔ Réouverture après les résultats du bac jusqu'au 21 septembre: pour les lycéens qui n'auront pas eu d'affectation par la procédure normale, une commission d'accès au supérieur proposera une affectation au lycéen

Plan Etudiants

Dispositifs existants à l'université d'Angers

- ▶ Dispositif **DARE** (Dispositif d'aide à la réussite des étudiants boursiers et/ou bacheliers technologiques et professionnels)
- ▶ **MANS**: Mise à niveau scientifique (étudiants à la Faculté des Sciences)
- ▶ **Tutorat** (étudiants du portail SVT et MPCIE, à PluriPASS, en DUT département GMP et GEA)
- ▶ Dispositif **DIPEEO** (projet de différenciation pédagogique en expression écrite et orale pour les étudiants inscrits en LLSH et Sciences)
- ▶ Dispositif **Base mathématiques** (mise à niveau pour les étudiants en licence SEG)
- ▶ **DEUST** tourisme
- ▶ **LANSAD**(parcours pédagogiques spécifiques en langue)
- ▶ Semestre **RebondSup**



Plan Etudiants: Contrat de réussite pédagogique

- MANS avec 3PE (à créer au moins en LLSH, DEG?) ou DEUST
- Dispositif type DARE (coaching, MTU, tutorat étudiant)
- Tutorat d'accompagnement
 - Quelques disciplines bien ciblées
- Stage de pré-rentrée: MANS légère
- Tests de positionnement avant la rentrée, après un mois?
- Rebond'Sup (stages en plus)

Evaluation Thélème

- **Appréciation générale**

Très bon projet, riche (entrées pédagogiques multiples, orientation, numérique, approche compétences...), appuyé sur des dimensions que l'on ne retrouve pas toujours dans les propositions NCU (tutorats étudiants très mobilisés, passerelles Bac-3/Bac+3...).

Le projet s'appuie sur des réalisations antérieures, pour certaines de notoriété nationale (Pluripass) qui permettent d'affiner le projet, mais aussi de mieux le penser en termes de conduite du changement dans l'institution.

Les équipes des 2 universités semblent mobilisées, dans leurs différentes composantes.

Evaluation Thélème

- Le dispositif d'évaluation de l'expérimentation est riche et repose sur des bases scientifiques solides. Les processus progressifs et les ingrédients de l'essaimage (ex., formation) sont bien identifiés et reposent sur des expériences passées.
- Le projet est bien pensé pour pouvoir être efficacement mené : une gouvernance ouverte, une dynamique RH réfléchie qui allie investissement des équipes permanentes déjà en poste dans leur diversité (EC, BIATSS...) et nouveaux recrutements (intégration dans l'équipe opérationnelle du projet NCU de membres permanents des deux universités remplacés pendant le temps du projet par des Ater, par exemple, pour les EC...).

Evaluation Thélème

- **Recommandations :**

- bien mesurer la cohérence du projet avec le potentiel et l'existant (taille des services d'appui, ampleur des actions existantes).
- préciser le rôle et la place du « comité miroir » au niveau de la gouvernance du projet.
- préciser l'ensemble des rubriques du budget et corriger les incohérences.

2. Procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 23 octobre 2017 – VOTE

4. Prospective et moyens

4.1 Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation – VOTE

4.1 Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

- Répartition par masse :

	Personnel	Fonctionnement	Investissement
Formations du niveau Licence	30 848 K€	1 524 K€	614 K€
Formations du niveau Master	26 269 K€	1 347 K€	593 K€
Formations du niveau Doctorat	1 039 K€	64 K€	
Vie Etudiante*	3 561 K€	1 014 K€	15 K€

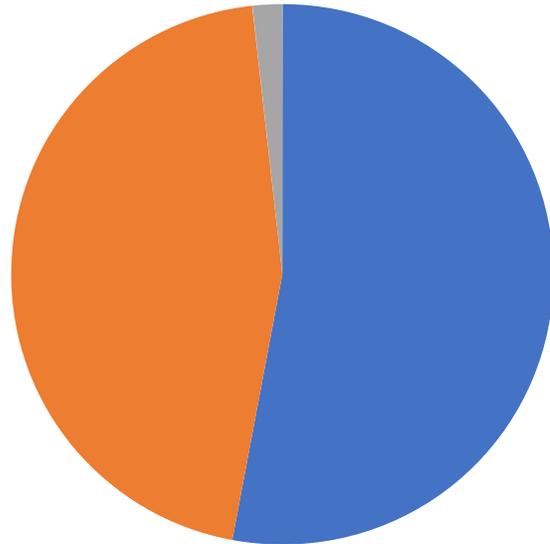
**La rubrique « vie étudiante » regroupe les dépenses identifiées comme aide directes et indirectes aux étudiants ainsi que les dépenses d'activités sportives, culturelles, associatives et médicales à destination des étudiants (on y retrouve par exemple, les heures complémentaires du SUAPS)*

Source : Maquette budgétaire BPI 2018, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203

4.1 Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

- Part de la formation (hors vie étudiante) dans le budget initial 2018 : 39% (62 299 K€)

Répartition par niveau de formation :



■ Formations du niveau Licence : 53%

■ Formations du niveau Master : 45%

■ Formations du niveau Doctorat : 2%

Source : Maquette budgétaire BPI 2018, destinations LOLF D101, D102, D103

4.1 Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

- La masse salariale formation et vie étudiante représente 61 718K€ (37% du BPI) :
 - dont 8 070 K€ (13 % de la MS formation) d'heures complémentaires et de vacations;
 - dont 37 355 K€ (61% de la MS formation) pour les personnels Enseignant;
 - dont 15 723 K€ (25% de la MS formation) pour les personnels BIATSS
(personnels administratif des composantes et des services communs et centraux ayant une activité d'appui à la formation (ex : DEVE, SUAPS ...));
 - dont 570 K€ (< 1% de la MS formation) pour les autres dépenses de MS
(contrats étudiants, régularisations diverses).

Source : Maquette budgétaire BPI 2018, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203. La répartition par population repose sur la cartographie de soutenabilité financière

4.1 Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

- Répartition de la masse salariale formation et vie étudiante par budget :
 - 85% sur budget central;
 - 13% sur le budget délégué aux composantes;
 - 2% sur le budget de services centraux et communs (y compris DFC et SUAPS);

Source : Maquette budgétaire BPI 2018, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203, masse salariale uniquement

4.1 Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

- Recettes directes de la formation - BPI 2018 :
 - 8 693 K€ :
 - dont 4 062 K€ de droits d'inscription
 - dont 3 726 K€ de recettes de formation continue
 - dont 905 K€ de taxe d'apprentissage

Source : Maquette budgétaire BPI 2018, Fonds FD020, FD030, FD040

4.1 budgets des composantes

Faculté de Droit, Economie, Gestion	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotation d'équilibre	876 247 €	855 196 €	-21 051 €
Apport FC	109 280 €	184 000 €	
Reliquats FC	45 000 €	40 000 €	
Taxe d'apprentissage	48 801 €	50 000 €	
Ressources Propres	224 910 €	353 500 €	
Conventions	125 000 €	157 500 €	
Total budget UFR DEG	1 429 238 €	1 640 196 €	210 958 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	3 546 €	4 450 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	321 724 €	295 550 €	
Dont salaires	971 468 €	1 174 196 €	
Dont investissement	132 500 €	166 000 €	Dont 40k€ DPI

Faculté des Sciences	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotation d'équilibre	728 989 €	774 269 €	45 280 €
Apport FC	25 351 €	52 800 €	
Reliquats FC	0 €	20 000 €	
Taxe d'apprentissage	19 660 €	20 000 €	
Ressources Propres	190 000 €	131 000 €	
Conventions	0 €	83 250 €	
Total budget UFR Sciences	964 000 €	1 081 319 €	117 319 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	16 799 €	18 626 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	298 201 €	306 188 €	
Dont salaires	555 000 €	582 505 €	
Dont investissement	94 000 €	174 000 €	

UFR ESTHUA	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotation d'équilibre	887 887 €	1 010 230 €	122 343 €
Apport FC	276 770 €	240 000 €	
Reliquats FC	46 749 €	20 000 €	
Taxe d'apprentissage	199 271 €	210 000 €	
Ressources Propres	563 255 €	812 630 €	
Conventions	268 000 €	67 500 €	
Total budget UFR ESTHUA	2 241 932 €	2 360 360 €	118 428 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	8 097 €	8 967 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	863 835 €	881 000 €	
Dont salaires	1 270 000 €	1 345 393 €	
Dont investissement	100 000 €	125 000 €	

IUT	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotation d'équilibre	1 139 280 €	1 158 817 €	19 537 €
Apport FC	680 966 €	572 280 €	
Reliquats FC	0 €	100 000 €	
Taxe d'apprentissage	163 310 €	160 000 €	
Ressources Propres	472 942 €	629 500 €	
Conventions	0 €	42 000 €	
Total budget IUT	2 456 498 €	2 662 597 €	206 099 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	6 292 €	7 353 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	12 000 €	12 000 €	
Dont fonctionnement	491 500 €	511 550 €	
Dont salaires	1 706 706 €	1 804 694 €	
Dont investissement	240 000 €	327 000 €	

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotation d'équilibre	945 338 €	1 196 139 €	250 801 €
Apport FC	164 418 €	112 000 €	
Reliquats FC	25 004 €	28 112 €	
Taxe d'apprentissage	15 836 €	7 000 €	
Ressources Propres	47 000 €	52 156 €	
Conventions	0 €	0 €	
Total budget UFR LLSH	1 197 596 €	1 395 407 €	197 811 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	4 330 €	5 097 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	20 000 €	20 000 €	
Dont fonctionnement	175 770 €	189 800 €	
Dont salaires	938 000 €	1 100 000 €	
Dont investissement	59 496 €	80 510 €	Dont 17.5k€ DPI

Faculté de Santé	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotation d'équilibre	665 415 €	793 404 €	127 989 €
Apport FC	572 445 €	689 000 €	
Reliquats FC	155 000 €	180 000 €	
Taxe d'apprentissage	106 936 €	90 000 €	
Ressources Propres	311 000 €	379 000 €	
Conventions	270 700 €	204 350 €	
Total budget UFR Santé	2 081 496 €	2 335 754 €	254 258 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	24 081 €	26 184 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	35 000 €	35 000 €	
Dont fonctionnement	945 790 €	1 019 475 €	
Dont salaires	720 000 €	704 000 €	
Dont investissement	356 625 €	551 095 €	Dont 20k€ DPI et 150k€ FdR

ISTIA	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotation d'équilibre	1 003 420 €	906 171 €	-97 249 €
Apport FC	135 334 €	188 000 €	
Reliquats FC	15 210 €	53 981 €	
Taxe d'apprentissage	118 676 €	118 676 €	
Ressources Propres	570 470 €	243 183 €	
Conventions	81 681 €	102 688 €	
Total budget ISTIA	1 924 791 €	1 612 699 €	-312 092 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	3 641 €	4 164 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	560 839 €	536 849 €	
Dont salaires	1 085 311 €	824 209 €	
Dont investissement	275 000 €	247 477 €	

	2017	2018
Total dotation d'équilibre	6 246 576 €	6 694 226 €
Total budgets composantes	12 295 551 €	13 088 332 €

	2018/2017
Variation de la dotation d'équilibre	447 650 €
Variation du budget des composantes	792 781 €



université
angers

5. Enseignement et vie étudiante

5.1 Capacités d'accueil en L1 et DUT – VOTE

5.2 Bilan de l'admission en M1

5.3 Conventions – VOTES

5.4 Création LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle – VOTE

5.5 Création d'Unités d'Enseignement Libre (UEL)– VOTE

5.6 Modifications MCC - VOTE

5.7 Bilan des stages

5.1 Capacités d'accueil 2018

Licence 1 et DUT

Globalement:

capacité d'accueil (primo-entrants / réo externes) + réo internes en très légère baisse

4 161 places en 2017 => 4 150 places en 2018

Fin novembre 2017,

4165 étudiants inscrits en L1 dont 3400 primo-entrants / réo externes

765 redoublants / réo internes

POUR VOTE

Lien vers tableau de synthèse

5.1 Capacités d'accueil 2018

Licence 1 et DUT

Quelles formations ?	Nombre de places en moins	Raisons
LEA	- 43	l'augmentation des effectifs acceptés les années précédentes ne permet plus d'accueillir autant d'étudiants avec les moyens humains et matériels actuels.
LLCER Anglais	- 60	
LLCER Espagnol	- 20	
Psychologie	- 88	l'augmentation des effectifs acceptés les années précédentes ne permet plus d'accueillir autant d'étudiants avec les moyens humains et matériels actuels. Il y a aussi une poursuite d'étude des étudiants PluriPass en S2, S3 et S4
Histoire	- 10	en raison de l'ouverture de la double licence lettres/histoire (bascule d'effectifs) + 27 en tout
Lettres	- 15	en raison de l'ouverture de la double licence lettres/histoire (bascule d'effectifs) + 15 en tout
SVT	- 80	en raison de poursuite d'étude des étudiants PluriPASS en S2, S3 et S4, et augmentation de la remise à niveau (+40)
Total	- 316	



5.1 Capacités d'accueil 2018

Licence 1 et DUT

Quelles formations ?	Nombre de places en plus	
LLCER Anglais-Allemand	+ 19	
Economie-Gestion	+ 46	
Droit Angers	+ 10	+ 51 places en Droit
Droit Cholet	+ 29	
Double Lic Droit-Histoire	+ 12	
Histoire Cholet	+ 7	
Double Lic Lettres-Histoire	+ 30	+ 27 places en histoire, + 15 places en Lettres
Sciences Sociales Angers	+ 25	
Sciences sociales Cholet	+ 15	
Sciences sociales Saumur	+ 12	
Remise à niveau scientifique	+ 40	
CMI BSV	+ 10	
PluriPASS	+ 50	
Total	+ 305	- 11 places



5.1 Capacités d'accueil 2018

Licence 1 et DUT

SIMULATION DES MAQUETTES PEDAGOGIQUES AVEC LES EFFECTIFS ETUDIANTS 2017 :

ESTIMATION DE L'AUGMENTATION DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT SUR LA RENTREE 2017

	Soutenabilité financière		Soutenabilité ajustée		Commentaires
	Effectifs prévisionnels	Charges soutenabilité financière	Effectifs 2017*	Charges d'enseignement ajustées	
L1 Psychologie	340	2920	411	3316	2 groupes TD en plus
L1 Géographie Aménagement	45	548	69	830	1 groupe TD en plus, 1 groupe TP en plus
L1 Portail MPCIE	271	4179	312	4948	2 groupes TP en plus
L1 portail SVT	340	4521	386	4974	1 groupe TD en plus; 2 groupes TP en plus
L1 Tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel	150	2480	224	4336	2 groupes TD en plus
TOTAL	1 146	14 648	1 402	18 404	

*Données Apogée interrogées au 28/11/17

3756H de plus non prévues dans la soutenabilité financière sur 2017/2018

ESTIMATION DE L'AUGMENTATION DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT SUR LA RENTREE 2018

	Soutenabilité financière		Soutenabilité ajustée		Commentaires
	Effectifs prévisionnels	Charges soutenabilité financière	Attendu Rentrée 2018	Charges d'enseignement ajustées	
L1 Géographie Aménagement	45	548	80	48	1 groupe TP en plus, augmentation de 282H déjà absorbée sur 2017/2018
L1 SEG	400	2 721	460	3213	2 groupes TD en plus
L1 Droit Cholet	90	819	135	1139	2 groupes TD en plus
L1 Culture, patrimoine et tourisme	20	992	60	2080	2 groupes TD en plus
L1 Tourisme sportif, équestre et d'aventure	40	944	60	1328	1 groupe TD en plus
TOTAL	550	5 476	715	7 808	

2332,2 H de plus non prévues dans la soutenabilité financière sur 2018/2019



université
angers

5.2 Bilan de l'admission en M1

Les constats :

- Des campagnes d'admission très étalées
 - Dépôt des dossiers du 15 février au 9 juin
 - Date de réponse définitive unique : 23 juin
 - Gestion problématique du SVA
- L'articulation compliquée avec les sessions 2 de Licence 3
- Le recours à eCandidat perfectible

5.2 Bilan de l'admission en M1

Les inscriptions :

- Des capacités d'accueil non atteintes dans pratiquement tous les Master 1
- « Evaporation » importante des étudiants entre la phase sélection et la phase inscription.

Lien vers tableau de synthèse

5.2 Bilan de l'admission en M1 Campagne 2018

- Fixer des capacités d'accueil
 - A valider par la CFVU et le CA de février
- Campagne d'admission : 22 avril – 22 juin
 - Campagne harmonisée au niveau national
 - Respect strict du SVA
- Gestion des listes complémentaires
- Motifs de refus:
 - Nécessaire d'individualiser chaque décision
- Utilisation eCandidat :
 - Vers une dématérialisation totale des dossiers ?

Lien vers le calendrier

5.3 Conventions

- o UFR ESTHUA, Tourisme et Culture :

- Convention avec [l'Université des Antilles](#) (Master 2 Tourisme parcours Aménagement touristique et développement des destinations option Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes) **pour vote**
- Convention de partenariat avec [la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire](#) (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel option Gastronomie et tourisme et LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table) **reportée**
- Convention de partenariat avec [le Groupe ESC La Rochelle](#) (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel et Master Tourisme parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel) **reportée**



5.3 Conventions

- Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion :
 - Convention avec l'Institut de Formation des Cadres en Santé (Master Management et administration des entreprises parcours Santé) **pour vote**
 - Convention avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (LP Assurance, banque, finance: Chargé de clientèle) **pour vote**
 - Convention Double Diplôme avec l'Université de St Pétersbourg (Master Management et commerce international) **pour vote**
- Convention cadre de collaboration avec Agrocampus Ouest **pour vote**

5.3 Conventions

- o Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines :
 - Convention de co-accréditation avec [Agrocampus Ouest](#) (Master Géographie, aménagement, environnement et développement) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [l'Université Bretagne Occidentale](#) (Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [l'Université de Rennes 2](#) (Master Psychologie de l'éducation et de la formation) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [Le Mans Université](#) (Master Didactique des langues) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [Le Mans Université](#) (Master Arts, lettres et civilisations) **pour vote**



5.3 Conventions

- o Faculté des Sciences :
 - Convention de co-accréditation avec [l'Université de Rennes 1](#)
(Master Bio géosciences) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [Le Mans Université](#)
(Master physique appliquée et ingénierie physique) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [Le Mans Université](#)
(Master Toxicologie et écotoxicologie) **pour vote**
 - Convention de partenariat avec [l'Université de Nantes](#)
(Master Mathématiques et applications) **pour vote**
 - Convention de partenariat avec [le lycée Le Fresne à Angers](#)
(LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires) **pour vote**
 - Convention de partenariat avec [le lycée Jean Moulin à Angers](#)
(LP Maîtrise de l'énergie, de l'électricité et développement durable) **pour vote**
 - Convention de partenariat avec [l'Université de Nantes](#)
(Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement) **pour vote**

5.4 Création LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle

Création LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle (UFR ESTHUA Tourisme et culture)

POUR VOTE

5.5 Création d'UEL

Création d'Unités d'Enseignement Libre :

- **UEL 425 et 426 : Devenir Tuteur d'Orientation dans les lycées partenaires du programme Thélème**
- **UEL 427 et 428 : AlterPASS Médecine et Pharmacie**

POUR VOTE

5.6 Modifications MCC

- Modifications de MCC :
 - L3 SVT
 - M1 Droit des Affaires

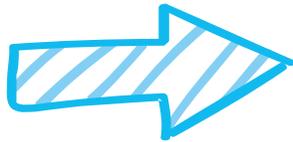
POUR VOTE

5.7 Stages 2015-2016

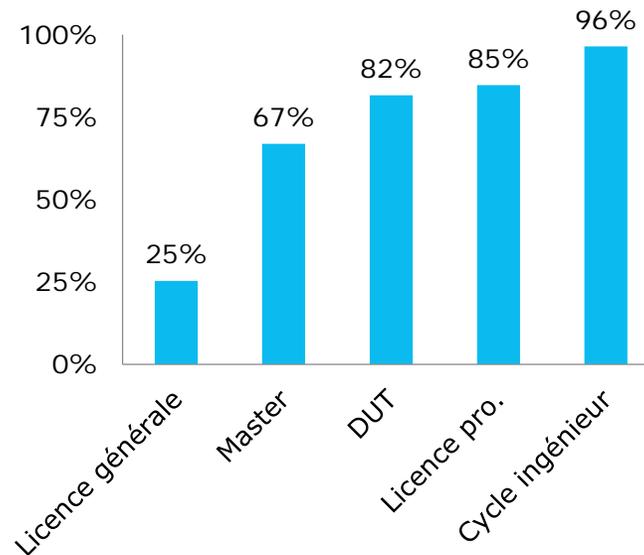
- Quelques chiffres globaux :

- 7223 stages réalisés en 2015-2016 par 6158 étudiants
 - Soit 1 étudiant sur 3 inscrit en formation initiale
 - Équivalent à la moyenne nationale

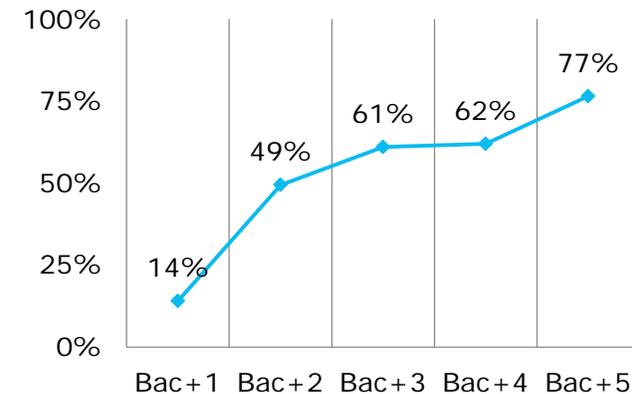
Part d'étudiants ayant effectué au moins un stage au cours de l'année universitaire



selon le type de formation



selon le nombre d'années d'études après le bac



5.7 Stages 2015-2016

- Evaluation des stages

- Mise en place d'une évaluation croisée en ligne
 - 1 stage = 1 convention = 3 évaluations (stagiaire/maître de stage/tuteur pédagogique)
- Participation au dispositif

	Nombre de stage	Nombre de stagiaire	Stages ayant fait l'objet d'une évaluation					
			Par le stagiaire		Par le maître de stage		Par le tuteur pédagogique	
			Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	6088	5156	2202	36,2%	2396	39,4%	1411	23,2%

- Retour des évaluations : une expérience de stage satisfaisante pour tous
- Accès aux résultats :
 - Test en cours [plateforme en ligne](#) propre à chaque faculté/institut avec déclinaisons des résultats par formation



5.7 Stages 2015-2016

- Documents disponibles sur la page dédiée aux stages de pap'UA

■ ACCÈS DIRECT



Effectifs étudiants en stage et répartition

↓ *Enquête sur les stages édition 2017 (Remontée MENESR)*

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [le guide de collecte](#).



Évaluation des stages

↓ *Résultats de l'évaluation des stages - Promotion 2015-2016*



Note de synthèse

↓ *Les étudiants en stage - Promotion 2015-2016*

5.7 Information stages-Ipoline

- Edition des conventions de stage sous Ipoline
 - Nouvelle fonctionnalité d'Ipoline
 - Généralisation à venir

- En amont et au moment de la généralisation :
 - Accompagnement et formation par le SUIO-IP pour les EEC et pour les gestionnaires
 - Pour les étudiants, redirection du lien « stage » sur l'ENT vers Ipoline.

5.7 Information stages-Ipoline

- Evaluation des stages :
 - Evaluation par le stagiaire : obligatoire réglementairement
 - Evaluation par le maître de stage : aide à la décision dans le cadre de l'évaluation pédagogique de l'étudiant
 - Evaluation par le tuteur pédagogique

5.7 Information stages-Ipoline

- GT sur l'évaluation des stages en 2016/2017 :
 - Objectif : travailler à la coordination de l'évaluation des stages
- Propositions:
 - Mise en place de grilles d'évaluation avec l'outil de formulaires en ligne (fUA).
 - Calendrier :
 - Evaluation par l'étudiant : fin novembre 2017
 - Evaluation par le MS : janvier 2018
 - Evaluation par le TP : avril 2018
- Constat :
 - absence de retour de certaines composantes ;
 - difficultés d'harmonisation des questionnaires à l'échelle de l'UA ;
 - exploitation variable des questionnaires selon les composantes.
- Réfléchir à l'exploitation de ces évaluations :
 - En composante : conseils de perfectionnement ; identification des « bonnes entreprises » pour nos stagiaires ...
 - Pour l'établissement : CLM ; CFVU ?

5.7 Information stages-Ipoline

- Projet 2017/2018 :
 - rédaction d'une Charte des stages ;
 - mise à jour de la page stage et de la FAQ étudiant sur le site internet

- Problématiques:
 - Dates des stages tardifs ;
 - Accompagnement des étudiants pour trouver des stages ;
 - Stages en filière psychologie

6. Vie étudiante

6.1 Projets FSDIE (proposition CVE 20/11/2017) – **VOTE**

6.2 Répartition FSDIE 2018 - **VOTE**

6.3 Campagne de labellisation des associations étudiantes de l'U.A. 2017/2018 – **VOTE**

6.4 Création de la Commission Vie de l'Établissement

6.1 Projets FSDIE (proposition CVE 20/11/2017)

Dénomination de l'association	Nom du projet	Demande de financement	FSDIE 2017
Fé2A LABEL 2017	Soirée des 10 ans du Jury étudiant Fé2A / Festival Premiers Plans - Jeudi 18 janvier 2018	1210.00 €	1210.00 €
Fé2A LABEL 2017	Jury étudiant Fé2A / Festival Premiers Plans – Du 12 au 21 janvier 2018	700.00 €	700.00 €
Association des 25 ans de l'ISSBA	Soirée de gala – Les 25 ans de l'ISSBA – 23 Janvier 2018	2200.00 €	2200.00 €
ASSOCIATION LP PME CHOLET LABEL 2017	Voyage culturel à Bruxelles Du 17 au 21 janvier 2018	1650.00 €	1650.00 €
BDE ISTIA LABEL 2017	Soirée de gala Le 9 janvier 2018	2200.00 €	2200.00 €
GENEPI LABEL 2017	Petits déjeuner information et sensibilisation des étudiants – Décembre 2017 à juin 2018	86.00 €	86.00 €
			8046.00 €

POUR VOTE

6.1 Projets FSDIE (proposition CVE 20/11/2017)

Dénomination de l'association	Nom du projet	Demande de financement	FSDIE 2018
La caverne sensorielle LABEL 2017	Soirée Perception 4 – 1er février 2018 – Espace culturel	1275.00 €	1275.00 €
PEGAHZ LABEL 2017	Journées Mondiales des Zones Humides (JMZH) – les 2/3/4 février 2018	2794.00 €	2794.00 €
DAME CATHERINE	Défilé de mode éthique – Avril 2018	1000.00 €	451.00 €
CORPORATION DES ETUDIANTS EN SCIENCES LABEL 2017	Gala des Sciences « d'Hiver » Le 15 février 2018 aux Greniers St Jean	1600.00 €	1600.00 €
ACEPA LABEL 2017	Twinnet Angers-Nottingham - Avril 2018	1545.00 €	1331.50 €
DEPENSES ANNEXES CEREMONIE OFFICIELLE DE REMISE DES LABELS (26/01/2018)	37 associations 37 X 300.00 €	11100.00 €	11000.00 €
Trophées Cocktail dinatoire Artistes Ménage Captation vidéo	208.80 € 600.00 € 900.00 € 276.00 € 400.00 € Entre 200 et 250 étudiants sont invités	2384.00 €	2384.00 €
			20835.50 €

POUR VOTE

6.2 Répartition FSDIE 2018

	Délibération CA060-2017		Proposition 2018	
	Montant	%	Montant	%
Initiative Etudiant (gestion DCI)	107 570 €	43	107 570 €	43
SUAPS	26 900 €	10.8	26 900 €	10.8
Espace culturel (gestion DCI)	37 650 €	15	37 650 €	15
Aide mobilité (DI)	50 000 €	20	50 000 €	20
Volet social (SUMPPS)	18 869 €	7.6	18 869 €	7.6
Astrolabe (gestion DCI)	9 011 €	3.6	9 011 €	3.6
	250 000 €	100	250 000 €	100

POUR VOTE

6.3 Campagne de labellisation des associations étudiantes de l'U.A. 2017/2018

POUR VOTE

- Candidatures 2018 :

- 1. 3AGA - Association Angevine de l'Assemblée Générale de l'ANEPF
- 2. ACEPA* - Association Corporative des étudiant.e.s en Pharmacie d'Angers
- 3. ACTC – Association culturelle techniques de commercialisation
- 4. ADEMA* - Association des étudiant.e.s en Médecine Angevins
- 5. ADIP – Association des étudiant.e.s en Master Droit des interventions publiques
- 6. AEDAA – Association des étudiant.e.s et diplômés en archivistique d'Angers
- 7. AESFA - Association des étudiant.e.s Sages femmes d'Angers
- 8. AEVA – Association des étudiant.e.s vietnamiens à Angers
- 9. AGENA* - Association de étudiant.e.s en Gestion de l'Environnement d'Angers
- 10. AIDOC* - Association Interdisciplinaire des Doctorant.e.s de l'Ouest en Confluences
- 11. ALEA* - Association Littéraire des étudiant.e.s Angevins
- 12. ANGERS FLE
- 13. APA* - Association de Psychologie Angers

* Associations labellisées en 2017

6.3 Campagne de labellisation des associations étudiantes de l'U.A. 2017/2018

- Candidatures 2018 :

- 14. ART'AM*
- 15. ASSOCIATION DES ETUDIANT.E.S DE LA LICENCE MANAGEMENT PMI PME (CHOLET)*
- 16. ASSOCIATION DES ETUDIANT.E.S AMI DU CONGO
- 17. ASUA – Association sportive de l'Université d'Angers
- 18. BDE DROIT*
- 19. BDE ECO*
- 20. BDE GUEST ESTHUA*
- 21. BDE ISTIA*
- 22. BDE LEA
- 23. BDE LLCE*
- 24. BDE M'INT*
- 25. CORPO SCIENCES* - Corporation des étudiant.e.s de Sciences d'Angers
- 26. DAME CATHERINE
- 27. FÉDÉ UCO*

6.3 Campagne de labellisation des associations étudiantes de l'U.A. 2017/2018

- Candidatures 2018 :

- 28. Fé2A* – Fédération des étudiant.e.s de l'Anjou
- 29.GENEPI*
- 30.HISTOIRE DE
- 31. LA CAVERNE SENSORIELLE*
- 32. LES COURANTS NUMERIQUES* - Master Culture, Art et Patrimoine, option Technologies numériques
- 33. LES TRETEAUX DE L'UA*
- 34.PEGAZH* - Promotion des étudiant.e.s pour la Gestion et l'Aménagement des Zones Humides
- 35.RADIE* - Réseau Angevin de Droit International et Européen
- 36. RÉFLEX'CIVITÉ
- 37. UACMI* - Coursus Master Ingénierie
- 38.UAEC* - Université d'Angers Events & Consulting
- 39.UGEAC UNEF*

* Associations labellisées en 2017

POUR VOTE

6.4 Création de la Commission Vie de l'Établissement

Adoptée à l'unanimité par la commission des statuts du 28 novembre 2017

- La Commission culturelle et la Commission de la vie étudiante sont remplacées par la Commission Vie de l'établissement. La CoPe intégrera le groupe de travail « vie des personnels »
- Objectif : mutualiser au sein d'une même commission les actions menées aujourd'hui par trois commissions
- Cela permettra également de favoriser une vision d'ensemble destinée à simplifier la réflexion
- Compétence générale : domaines culturel, sportif, d'action de bénévolat, d'aide à la vie étudiante, d'animation des campus, d'animation interne ou toute autre initiative collective des étudiants et/ou des personnels
- La CVEt aura la charge de la gestion du FSDIE sous le contrôle de la CFVU
- Composition :
 - Présidée par le/la Vice-Président-e Culture, Initiatives et Communication
 - 20 membres – Recherche d'un équilibre entre les représentants du personnel enseignant, du personnel BIATSS et des étudiants

Bilan

Vice-présidence étudiants

2016-2017

Safia Kiker

Sommaire du Bilan

I La représentation dans les instances

**II La participation aux projets
d'établissement**

**III La collaboration aux projets de la
présidence**

**IV Les projets de la profession de foi à la
candidature de la Vice-présidence**

I La représentation dans les instances

- CFVU
 - CAC
 - Bureau CFVU
- Comité de Direction
- Conseil de gouvernance
- Commission de la vie étudiante
- Commission d'évaluation des formations
- Comité de suivi licence-master
- Commission d'exonération
- Section Disciplinaire
- [Commission vie étudiante Angers Loire Campus](#)
- Commission des statuts
- Commission des relations internationales
- Commission permanente du numérique
- Commission interne du patrimoine
- Commission égalité
- Conseil de gestion du Suaps
- Conseil de gestion du Summps
- Comité d'éthique

I La représentation dans les instances

Les +

- Représentation forte des étudiants
- Participation active au fonctionnement de l'établissement
- Rencontre de nombreux acteurs de l'université

à améliorer

- Présence VPE dans les conseils de gestion des services communs (1/4)
- Présence des autres élus étudiants
- 18 commissions internes + 1 ALC
-> Présence et préparation assez chronophage
- Manque de consultation pour disponibilité

II La participation aux projets d'établissement

-CoPil InfoCampus

-CoPil Boite à partage

-CoPil Dare

- CoPil UA-CROUS

- CoPil Marque UA

- CoPil UA-LMU

- CoPil Campus Day

-Schéma Directeur du Numérique

II La participation aux projets d'établissement

Les +

- Rôle important de conseils, représentations et suivis de projet
- Place identifiée auprès des partenaires de l'UA

à améliorer

- Continuer à identifier le VPE sur les CoPil
- Attention à la compatibilité d'agenda

III La collaboration aux projets de la présidence

- Lieu de vie sur Belle Beille

- Collaboration à l'élaboration du projet (VP + DCI)
- Travail avec le CROUS
- Retour aux étudiants

- Réforme des rythmes

- Membre du CoPil et groupe de travail rythmes universitaires
- Consultation des étudiants

- Thélème - PIA 3

- Membre du groupe de travail d'élaboration du projet
- Participation à sa mise en place (focus axe tutorat)

III La collaboration aux projets de la présidence

Les +

- VPE sollicité sur des enjeux forts
- Vraie co-construction
- Très bonne collaboration avec les VPs

à améliorer

- Un suivis parfois compliqué dans certaines périodes
- Une intégration plus en amont

IV Projets profession de foi

Vice-présidence étudiante

I Une université accessible, garante de réussite et de bien être pour les étudiants

II L'engagement associatif, moteur de l'épanouissement de l'étudiant

III Les étudiants, des membres inclus dans la communauté universitaire

I Une université accessible, garante de réussite et de bien être pour les étudiants

Liaison Lycée-Université

-> **Recruter équipe d'étudiants en début d'année**

Mise en place à l'avenir avec Thélème

-> **Commission LLU**

Non réalisé - semble toujours important

-> **Travail sur influence du genre dans orientation**

Action du 8 mars et actions composantes – absence d'approche globale

I Une université accessible, garante de réussite et de bien être pour les étudiants

Tutorat

-> **Système d'accompagnement par les pairs en 1ère année**

Mise en place à l'avenir avec Thélème

Egalité

-> **Emplois étudiants pour sensibilisation**

Seulement suggéré lors d'une commission – actions de sensibilisations menées

-> **Auditions de la part de la commission (asso etc)**

Proposition acceptée – action à mener

II L'engagement associatif, moteur de l'épanouissement de l'étudiant

Soutien aux associations

-> Réunion Conférence Etudiants Présidents d'Associations

Une seule réunion en fin de mandat – Milieu compliqué à mobiliser en 2016/2017
rencontres tenues (Créative Night/Campus Day/Thélème)

-> Répartition des locaux

Travail de recensement demandé – influence VPE limitée – problématique importante

-> Outils sur accessibilité des associations

Action non menée – des éléments à fournir - piste pour DCI

II L'engagement associatif, moteur de l'épanouissement de l'étudiant

Encourager le bénévolat

-> Création d'un forum du bénévolat

Deux éditions mises en place aux nocturnes du GIC – possibilité de prendre à nouveau de l'ampleur

-> UEL associatif

1ère édition – variation de l'idée initiale – valorisation engagement + découverte UA/Assos
Co-porté avec élus étudiants Fé2A puis cabinet

III Les étudiants, des membres inclus dans la communauté universitaire

Démocratie étudiante

-> Responsabilité de l'université, poser un cadre incitatif

Travail avec la Direction de communication – Marge d'amélioration importante

-> Module d'enseignement fonctionnement UA

Mis de côté – parti pris de contourner les CM

-> Formation supplémentaire des ambassadeurs

Fait mais trop court et impact bien trop limité

-> Organiser un débat

Réflexions lancées – faibles perspectives de réalisation – marche à prendre/responsabilisation

-> Visibilité des élu.e.s - permanences et retour aux étudiants

Point négatif – obstacles de communication et temps important – Communication bilan VPE/UEL



III Les étudiants, des membres inclus dans la communauté universitaire

Cohésion universitaire

-> Proposition médiateur dans UFR

Proposition non traitée – problématique tout de même pertinente

-> Temps de rencontre/concertation entre étudiants et administratifs

Pas organisé – Néanmoins objectifs/méthode rythmes

-> Portes ouvertes présidence

Mise en place février (VP CS+ VP CIC) – 1ère étape UEL sur fonctionnement UA

Comue

-> Rédaction et mise en place d'une schéma directeur de la vie étudiante

Pas de véritable participation personnelle – travail engagé à l'UBL - situation compliquée

IV Projets profession de foi candidature VPE

Les +

- Investissement dans de nombreux champs
- Des actions mises en place (6)
- De nombreuses propositions où le travail à été entamé (8)

à améliorer

- Peut être trop d'actions proposées – rationaliser – Certaines non entamées (6)
- Refaire présentation en CoDir après élection CFVU
- Difficulté d'inscrire engagement VPE dans calendrier administratif des directions
- Faire un suivi plus important de l'évolution des engagements

Safia Kiker – VPE – Bilan Global

Personnel

- Un engagement lourd – adéquation VPE/ études / vie personnelle compliquée
- Une acclimatation pour être efficace qui peut prendre du temps
- Un engagement personnel très important
- Une expérience extrêmement enrichissante

Fonction

- De bonnes relations avec tous les acteurs internes rencontrés
- Un très bon accueil de la présidence
- Une évolution positive de la place du VPE
- Satisfaction globale de mon bilan de mandat

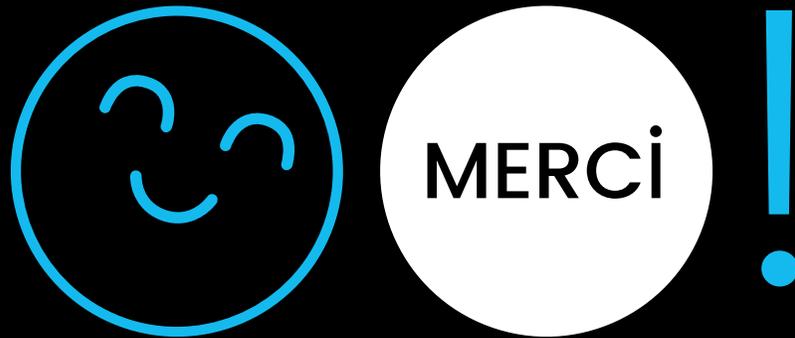
La Suite...

- Elections étudiantes - 30 janvier 2017
- Election d'un.e VPE - fin février

Les axes de travail pour le/la prochain.e

- > Thélème
- > Réforme-Rentrée 2018
- > Rythmes
- > Astrolabe
- > Rapprochement UA-LMU

Engager une réflexion sur le fait d'avoir deux VPEs ?



univ-angers.fr



AGILITATEURS
université
angers

Annexe 2 : Communiqué - Positionnement Élus étudiants Fé2A

Contexte

La rentrée universitaire 2017 a été marquée par d'importantes difficultés à permettre aux bacheliers de poursuivre la formation de leur choix, notamment du fait du manque de place au sein de nos établissements d'enseignement supérieur.

La Loi qui est actuellement soumise aux débats devant le Parlement est positive, puisqu'elle introduit le principe du dernier mot au bachelier à l'Université, il est impératif pour notre établissement d'anticiper ses conséquences afin que la rentrée prochaine se déroule dans les meilleures conditions possibles.

En effet, si la loi peut prévoir une sélection prenant en compte le profil de l'étudiant dans le cas où le nombre de vœux excéderait le nombre de candidats nous ne pouvons-nous en satisfaire et devons également, d'une part, veiller à objectiver la définition des capacités d'accueil au sein des formations et d'autre part nous engager collectivement à augmenter les capacités d'accueil au sein des filières dites en tension.

Par ce communiqué, les élus étudiants de la Fé2A souhaitent vous faire part de leur positionnement vis à vis de la rentrée universitaire 2018.

Nous connaissons les difficultés que rencontre l'Université d'Angers sur le plan matériel et pédagogique face à cette problématique des capacités d'accueil, et nous saluons son refus d'effectuer un tirage au sort lors de la dernière rentrée universitaire. Cependant, nous aimerions émettre une vigilance quant aux décisions relatives aux modalités d'accueil des nouveaux étudiants à la rentrée 2018.

Après avoir pris connaissance de la proposition de capacités d'accueil pour les L1 et le DUT, nous apprécions l'effort global notamment en droit avec augmentation du nombre de places, et de la transparence des documents fournis.

Sur la capacité d'accueil en LLCE Anglais:

Pourquoi revenir même sur la capacité d'accueil votée pour l'année 2017 ? La réduction totale du nombre de places entre le nombre d'étudiants actuels et ceux potentiellement accueillis l'année prochaine est de 26%. (dont 30 places par rapport à l'ancienne capacité d'accueil)

Sur la capacité d'accueil en psychologie:

Les élus de la Fé2A ne peuvent voter favorablement des capacités d'accueil aussi éloignées du nombre de demandes qui seront faites de la part des lycéens, futurs étudiants. Nous avons conscience des limites matériels et d'encadrement, néanmoins la priorité est pour nous d'accueillir tous les étudiants ayant fait le vœux d'entrer dans l'enseignement supérieur par la licence de psychologie. Nous saluons l'effort fait par la présidence de l'université et celle de l'UFR LLSH d'avoir fait le choix courageux d'accueillir les étudiants ayant fait ce vœux à la rentrée 2017, afin d'éviter le tirage au sort. Nous souhaiterions que cet effort soit reconduit pour la rentrée 2018. Nous ne souhaitons pas que la réforme du plan étudiant, qui doit viser à mieux orienter les étudiants et à mettre en place un accompagnement pour la réussite de tous, soit l'occasion de l'instauration d'une sélection par la mise en place de capacité d'accueil sous évaluée ou en décalage trop important face aux futures demandes.

Ensuite, nous voulions vous faire part de nos propositions pour accompagner la mise en place de la réforme de l'entrée à l'Université.

Il serait nécessaire que soit créée une commission de suivi de la réforme de l'entrée à l'Université, dépendante de la CFVU, évaluant la mise en place de la réforme au sein de l'Université d'Angers,

construisant des pistes d'amélioration de la réussite des étudiants. Ce comité aurait pour vocation d'accompagner les formations dans leur application de la réforme. Il nous semblait pertinent que ce sujet soit traité par le comité de suivi licence-master, ainsi la commission pourrait être constituée à partir de ses membres.

Si des attendus venaient à être précisés, ils devraient l'être en concertation étroite avec les représentants des étudiants, notamment ceux des différentes composantes car experts de leur formation, et ceux de la CFVU. Nous rappelons que les attendus seront cadrés nationalement, ils présentent une opportunité en proposant des accompagnements personnalisés aux jeunes, permettant ainsi d'assurer l'obtention d'un diplôme au plus grand nombre.

Ces positions que nous vous présentons aujourd'hui, seront soutenues par la future équipe d'élus centraux de la Fé2A.